

La décision qu'a prise dernièrement le gouvernement des Etats-Unis d'augmenter les emblavures cette année s'inspire sans doute de la considération des besoins du pays voisin tant pour la consommation humaine que pour l'alimentation du bétail, et il l'a prise sans consulter le ministère de l'Agriculture du Canada.

(Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à onze heures du matin.)

SÉNAT

Samedi 24 juillet 1943.

Le Sénat se réunit à onze heures de l'avant-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

ÉDIFICE ADMINISTRATIF DE L'ARMÉE, SQUARE CARTIER

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

L'honorable M. DUFF demande au Gouvernement:

Relativement à l'édifice de l'Administration de l'Armée, comportant trois étages d'une construction en bois sur fondation de ciment, situé au Square Cartier, avenue Laurier, en la cité d'Ottawa, quelles mesures de précaution ont été prévues contre l'incendie, particulièrement:

1. Si l'édifice est pourvu d'appareils de sauvetage extérieurs, en bois ou en métal;
2. Si l'édifice est pourvu d'appareils de sauvetage intérieurs, d'un étage à l'autre, et en quoi ils consistent;
3. S'il existe des escaliers, en bois ou en métal, et quelles sont leurs dimensions;
4. Combien y a-t-il sur chaque étage de prises d'eau contre l'incendie;
5. Combien existe-t-il d'extincteurs chimiques sur chaque étage de l'édifice;
6. Combien de veilleurs sont en service le jour et la nuit respectivement;
7. Quel accord ou entente, s'il en est, a été conclue avec la ville d'Ottawa pour le Service d'Incendie de la cité;
8. S'il existe un système d'extincteurs automatiques, ce système est-il installé de façon à servir dans le cas où le feu prendrait aux boise-ries extérieures de l'édifice.

L'honorable M. KING: Voici la réponse aux questions de l'honorable sénateur:

1. Il n'y a pas d'échelles de sauvetage à l'extérieur de l'édifice.
2. L'intérieur de l'édifice est pourvu d'escaliers qui servent à la fois d'escaliers de sauvetage et d'escaliers de circulation. Il y en a 12.
3. Les escaliers et les puits sont construits en béton et sont complètement à l'épreuve du feu. Les puits d'escaliers ont une dimension de seize pieds par dix. Les escaliers ont quatre pieds trois pouces de largeur. De lourdes portes normales de protection contre l'incen-

die sont installées à chaque palier. On installera des appareils de fermeture automatique à chaque porte.

4. Il n'y a pas de prises d'eau contre l'incendie à l'intérieur de l'édifice.

5. Il y a soixante extincteurs dans l'édifice, soit quinze à chaque étage, dont six sont des extincteurs chimiques et neuf sont des réservoirs à pompe de cinq gallons.

6. De 8 heures 30 à 16 heures 30, il y a cinq veilleurs en service (personnel militaire). De 16 heures 30 à 23 heures 30, il y a sept veilleurs: un sous-officier et son personnel militaire. De 23 heures 30 à 8 heures 30, le service de garde se compose d'un militaire et de trois civils. Le personnel de garde comprend aussi un chef veilleur, deux sous-chefs veilleurs, deux veilleurs et deux sous-veilleurs à chaque étage, ainsi qu'un personnel organisé qui est de service tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures 00 à 18 heures 00.

7. En matière de protection contre l'incendie et de protection en général, il existe une étroite collaboration entre les autorités fédérales et le service des incendies de la ville d'Ottawa. On a souvent recours aux autorités mentionnées pour le service d'inspection et en vue de profiter de leur expérience en la matière. Des prises d'eau municipales sont installées à des endroits commodes et un avertisseur d'incendie est installé à l'édifice de l'artillerie, square Cartier. Des dispositions ont aussi été prises—et des écriteaux ont été posés à cette fin dans tout le bâtiment—pour avertir par téléphone le service d'incendie de la ville en cas d'urgence. Outre les appareils de premier secours en cas d'incendie mentionnés plus haut, plusieurs pompes à pied, des seaux et des haches sont répartis dans tout l'édifice. Chaque étage est muni de six robinets pour le remplissage des seaux et des pompes. Dans chaque cour se trouve installé au niveau du sol un robinet auquel s'adapte un boyau d'arrosage qui peut servir en cas d'incendie. Etant donné que le bâtiment n'est pas encore terminé, qu'il n'est pas occupé au complet et que les chefs de services n'y sont entrés que tout récemment, aucun exercice d'évacuation en cas d'incendie n'a encore eu lieu. Les plans sont prêts et une réunion a été tenue entre le directeur du département des incendies et le chef du service de veille en vue de coordonner les dispositions prises à cet égard.

8. Un système d'arrosage automatique est installé pour la protection de l'intérieur du bâtiment contre l'incendie, mais il ne protège pas les murs extérieurs qui sont recouverts de bardeaux ignifuges en amiante. Ce système d'arrosage est installé de telle façon que, si une valve vient à sauter, les signaux d'alarme se font immédiatement entendre. On prend